Nations Unies E/CN.6/2008/6

Conseil économique et social

Distr. générale
3 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-deuxième session
25 février-7 mars 2008
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : promotion de l'égalité des sexes, situations et questions de programme

La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le présent rapport, le Secrétaire général décrit brièvement la situation des Palestiniennes au cours de la période allant d'octobre 2006 à septembre 2007, conformément aux dispositions de la résolution 2007/7 du Conseil économique et social. Il examine leur condition et fait un tour d'horizon de l'assistance qui leur est offerte par les organismes des Nations Unies, notamment dans les domaines de l'aide humanitaire, des activités économiques, de l'éducation et de la formation, de la santé, et de leurs droits fondamentaux. Il présente en conclusion un certain nombre de recommandations à la Commission de la condition de la femme pour examen.

* E/CN.6/2008/1.

07-62315 (F) 191207 261207

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2007/7 sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social, inquiet de la grave situation des Palestiniennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a prié le Secrétaire général de garder la question à l'examen, d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles, notamment ceux qui sont exposés dans son précédent rapport sur leur situation et l'aide à leur apporter (E/CN.6/2007/4), et de présenter à la Commission de la condition de la femme, à sa cinquante-deuxième session, un rapport qui rende compte des informations communiquées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

2. Le présent rapport, qui couvre la période allant d'octobre 2006 à septembre 2007, rend compte de la situation des Palestiniennes en faisant fond sur les informations communiquées par les organismes des Nations Unies ou les personnes qui suivent la situation des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé et dans les camps de réfugiés établis en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Au nombre de ces organismes et personnes figurent notamment le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur la situation de ces droits dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967.

3. Le présent rapport s'inspire aussi des informations communiquées par les organismes et entités des Nations Unies qui fournissent une assistance aux Palestiniennes, notamment le Département des affaires politiques, le Département de l'information, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Banque mondiale.

4. Une large place a été accordée à la situation économique et sociale des Palestiniennes au cours de la période allant de 2000 à 2006 dans le rapport que le Centre de la femme de la CESAO avait été chargé d'établir (E/ESCWA/ECW/2007/Technical Paper.1) et dont le texte a été distribué aux pays et aux organisations non gouvernementales à la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme. La CESAO a également établi le rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien, en particulier les femmes, dans le territoire

palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé que le Secrétaire général a transmis dans sa note A/62/75-E/2007/13.

5. Figurent aussi dans le rapport des recommandations visant à améliorer le sort des Palestiniennes, notamment grâce à la poursuite de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies.

II. La situation des Palestiniennes

6. Au cours de la période considérée, la crise dans le territoire palestinien occupé s'est aggravée et a encore fait des morts (A/62/82-E/2007/66, par. 77). Le conflit opposant Israël au Hezbollah au Liban et ses retombées politiques ont mis un terme à toute tentative israélienne de retrait unilatéral de certaines parties de la Cisjordanie (ibid., par. 9). La colonisation et la construction du mur n'ont pas cessé, pas plus que les incursions israéliennes dans les centres urbains. Les initiatives visant à améliorer la situation politique grâce au dialogue entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert se sont poursuivies sous l'impulsion de la Secrétaire d'État des États-Unis.

7. Par ailleurs, en décembre 2006 et janvier 2007, une vague de violence intense à Gaza a failli dégénérer en guerre civile entre Palestiniens (ibid., par. 8). Un accord, conclu le 8 février 2007 en vue de mettre un terme à la violence entre factions, et la formation ultérieure du Gouvernement palestinien d'unité nationale ont ramené le calme, malgré la poursuite des affrontements entre clans à Gaza, où l'ordre n'est pas encore pleinement rétabli et où les tirs de roquettes vers Israël n'ont toujours pas cessé (ibid.). Le Gouvernement d'unité nationale a été dissous en juin 2007 lorsque le Président Abbas a limogé le Premier Ministre Ismail Haniyeh et nommé un gouvernement dirigé par Salam Fayyad, dont les membres se sont engagés à respecter les principes du Quatuor. Après la formation du nouveau Gouvernement, l'Union européenne et les États-Unis ont annoncé qu'ils comptaient rétablir leur aide directe à l'Autorité palestinienne[1]. L'ONU a vivement engagé toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire quant au recours à la force et à la protection des civils. Par l'intermédiaire du Quatuor et par d'autres voies, elle s'est employée à faciliter le déblocage du transfert des recettes fiscales et douanières dues à l'Autorité palestinienne dans le cadre de mécanismes convenus et a encouragé la communauté internationale à continuer d'aider les Palestiniens nécessiteux (A/62/82-E/2007/66, par. 10).

8. Le conflit a continué de porter gravement préjudice à l'ensemble du peuple palestinien. Selon le rapport du Directeur général de l'OIT concernant la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, les niveaux de vie ont diminué, la pauvreté et le chômage ont augmenté, et la désintégration sociale et le désordre politique se sont intensifiés[2]. Ce rapport indique également que l'embargo financier imposé à l'Autorité palestinienne par la communauté internationale, le blocage des recettes palestiniennes par Israël, la suspension du soutien budgétaire direct des

---

[1] Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies, Division de l'information et des médias, communiqué de presse de la 5701e séance (matin) du Conseil de sécurité, 20 juin 2007 (SC/9053).

[2] OIT (2007), Rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, par. 7.

donateurs occidentaux et les restrictions à la mobilité des personnes et des biens ont entraîné une nouvelle dégradation de la situation par rapport à l'année précédente[3].

9. Le conflit en cours a provoqué le quasi-effondrement de l'économie palestinienne, la montée en flèche du chômage et un fort accroissement de la pauvreté[4]. La Banque mondiale a indiqué qu'au cours des deux années écoulées, le déclin de l'économie s'était accéléré, le PIB cédant près de 9 % en 2006, et 4,2 % au premier trimestre de 2007. Déjà ancienne, la crise fiscale s'est encore aggravée en 2006 du fait du blocage des recettes fiscales et douanières palestiniennes par Israël et du boycottage de l'aide, qui se sont soldés par un déficit de plus d'un milliard de dollars de États-Unis[4].

10. La pauvreté et le chômage ont beaucoup augmenté, 66 % des ménages du territoire palestinien occupé vivant en dessous du seuil national de pauvreté et 24 % de la population active étant au chômage[5]. La situation était particulièrement grave à Gaza, où 80 % de la population dépendaient de l'aide alimentaire fournie par les organismes des Nations Unies et 88 % vivaient en dessous du seuil de pauvreté officiel (2,2 dollars par jour) (ibid., par. 15). Les disparités entre hommes et femmes sont importantes sur le marché du travail, et l'occupation militaire a eu tendance à renforcer cette discrimination directement et indirectement[6]. Selon les calculs de l'OIT fondés sur les données du Bureau central de statistique palestinien, seuls 14,7 % des femmes exerçaient un emploi en 2006, contre 52 % des hommes. La plupart des Palestiniennes étaient femmes au foyer (54,1 %) ou étudiantes (21,1 %)[7].

11. Dans la classe d'âge des 15 à 24 ans, 6 jeunes femmes sur 10 faisaient des études, mais cet investissement était perdu pour la société palestinienne, car très peu d'entre elles travaillaient ensuite[8]. En 2006, seuls 4,5 % des jeunes femmes exerçaient un emploi, contre 28,6 % des jeunes hommes. Près d'une jeune Palestinienne sur trois était femme au foyer[7].

12. Les Palestiniennes sont restées très exposées au danger, comme en témoigne le nombre croissant de femmes tuées ou blessées[9]. Entre le 1er septembre 2006 et le 31 août 2007, les affrontements et les actes de violence interne ont coûté la vie à 67 Palestiniennes, et 120 autres ont été blessées dans l'ensemble du territoire palestinien occupé. Au cours de la même période, 2 Israéliennes ont été tuées et 12 autres blessées dans les affrontements[9]. En juin 2007, on comptait 118 Palestiniennes, dont des mineures, des femmes enceintes et des mères, détenues dans des prisons, des centres de détention et des camps israéliens[10].

13. Plus de 500 points de contrôle, barrages routiers, remblais en terre et autres types d'obstacles continuent d'entraver l'exercice du droit de circuler librement. Les

---

[3] Ibid., par. 8.

[4] Banque mondiale, Country Brief: Middle East and North Africa Region, West Bank and Gaza (Note de présentation de pays : Moyen-Orient et Afrique du Nord – Cisjordanie et Gaza) (septembre 2007).

[5] OIT, op.cit., par. 12.

[6] OIT, op.cit., par. 87.

[7] OIT, op.cit., tableau 3.3.

[8] OIT, op.cit., par. 88.

[9] Contribution au rapport émanant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (2007).

[10] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 35* (A/62/35), par. 20.

déplacements sont en outre limités par le système de permis et par la barrière (A/62/360, par. 24). Durant la période considérée, on a relevé une augmentation de 43 % du nombre de points de contrôle et autres obstacles à la liberté de circulation en Cisjordanie (ibid., par. 38). En raison essentiellement des bouclages, des retards aux points de contrôle et de la barrière, près de 30 % des femmes enceintes de Cisjordanie avaient des difficultés à accéder à des soins prénatals et à des centres médicaux en vue d'un accouchement sans risques[11]. Les services de santé primaires et secondaires ont tous deux reculé, surtout dans la mesure où, dans l'immense majorité des services d'accouchement et de néonatologie (soit 80 % des accouchements, répartis entre six hôpitaux publics de Cisjordanie et de la bande de Gaza), il est impossible d'assurer l'entretien courant. Les mères qui ont des complications postnatales peuvent se trouver en situation de précarité lorsqu'elles quittent trop tôt l'hôpital, faute de personnel et de lits. L'obstétrique d'urgence est désormais prioritaire (voir A/62/75-E/2007/13, par. 49).

14. Selon le FNUAP, le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne a indiqué que depuis 2000, au moins 68 Palestiniennes avaient accouché à un point de contrôle israélien. En outre, 10 % des femmes enceintes passaient deux à quatre heures sur la route, voire plus dans 6 % des cas, avant d'atteindre un centre médical ou un hôpital, alors que la durée normale du trajet était de 15 à 30 minutes avant l'Intifada. On estime que ces difficultés sont à l'origine d'une hausse de 8,2 % du nombre d'accouchements à domicile[12]. Selon les statistiques du Ministère palestinien de la santé pour 2006, le nombre de femmes enceintes dans le territoire palestinien occupé était de 117 000, dont environ 18 000 devaient connaître une grossesse et un accouchement difficiles faute de soins appropriés et rapides avant, pendant et après l'accouchement. De fait, l'insuffisance de soins médicaux pendant la grossesse représentait la troisième cause de mortalité chez les Palestiniennes en âge de procréer, selon le Ministère de la santé (voir A/HRC/4/57, par. 12).

15. En raison des bouclages et de la barrière, nombreuses sont les familles qui ne sont guère disposées à ce que leurs filles subissent l'humiliation de l'attente aux postes de contrôle ou aux points de passage à la barrière, où elles sont fouillées et harcelées par les soldats israéliens, ou à ce qu'elles marchent sur de longues distances pour éviter ce traitement dégradant. C'est ainsi que les familles incitent plutôt les jeunes filles à quitter l'école et à ne pas entreprendre d'études supérieures (A/62/75-E/2007/3, par. 65).

16. Le Comité spécial a indiqué que la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé ne s'était pas améliorée pendant la période considérée, surtout dans la bande de Gaza, où elle s'était considérablement dégradée (A/62/360, par. 23). Il a été informé qu'une détenue, alors qu'elle était enceinte, avait été menottée et assise sur une petite chaise, puis frappée au visage les yeux bandés, et que d'autres avaient accouché en prison attachées à leur lit. Il a également appris que l'un des moyens de forcer les suspects à se rendre aux forces israéliennes était de menacer de viol leur épouse et leurs sœurs (ibid., par. 64). Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'intensité des opérations israéliennes menées au mois de mai dans la bande de Gaza avait porté atteinte de manière sensible à la sécurité physique et psychologique des femmes, déjà compromise, et

[11] Ibid., par. 31.

[12] Site Web du FNUAP, rubrique « News Features », « Checkpoints compound the risks of childbirth for Palestinian women » (15 mai 2007) (http://www.unfpa.org/news/news.cfm?ID=972).

sévèrement restreint l'exercice de leurs droits fondamentaux. Au centre de la bande de Gaza, un établissement pour femmes avait dû rester fermé pendant le mois de mai en raison des risques de pilonnage du secteur, mais aussi de violence entre factions. La recrudescence des actes de violence entre factions palestiniennes avait encore accru la vulnérabilité des femmes[13].

17. Dans l'étude, publiée en 2007, qu'il a réalisée en 2005 et 2006, le Bureau central de statistique palestinien a rappelé que la violence contre les femmes, en particulier la violence familiale, était l'un des problèmes dont souffraient les foyers des sociétés occidentales et arabes. Environ deux tiers des femmes du territoire palestinien occupé mariées ou l'ayant déjà été ont déclaré avoir été maltraitées psychologiquement par leur mari, et presque le quart s'est dit victime d'actes de violence physique commis par celui-ci. En ce qui concerne les femmes célibataires, plus de la moitié a indiqué avoir souffert d'une forme de violence psychologique et le quart a déclaré avoir subi des actes de violence physique[14]. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a constaté une augmentation du nombre de meurtres visant à punir un soi-disant comportement immoral, notamment les crimes d'honneur familiaux. En 2007, 11 meurtres de femmes motivés par l'honneur ont été signalés dans la bande de Gaza[15].

18. Dans le territoire palestinien occupé, l'exercice du droit à l'éducation a continué d'être sérieusement compromis par l'occupation. L'UNRWA a indiqué que le taux d'abandon scolaire était très élevé, que celui d'obtention d'un diplôme l'était peu, et que la scolarisation des filles était généralement en recul. Il a attribué l'effondrement du système éducatif et du niveau de l'enseignement à Gaza aux effets cumulés de l'occupation, des bouclages, de la pauvreté et de la violence (A/62/360, par. 58). Selon l'UNICEF, le taux de scolarisation des filles dans le primaire est passé de 98 % en 2000/2001, son plus haut niveau, à 92,1 % en 2005/2006. Pour les garçons, ces mêmes taux s'établissent respectivement à 95,8 % et à 90,5 %. Un écart considérable sépare la proportion de filles qui terminent leurs études primaires (94,5 %) de la proportion de filles s'inscrivant dans l'enseignement secondaire (76,4 %)[16]. La scolarisation des filles en milieu rural recule même davantage à chaque niveau (A/62/75-E/2007/13, par. 66).

19. L'UNICEF a indiqué que les jeunes filles palestiniennes avaient peu d'occasions de s'épanouir, de se distraire et de faire entendre leur voix, et que les lieux où elles pouvaient se réunir en toute sécurité étaient rares. La plupart des 300 clubs de jeunes du territoire palestinien occupé manquaient de ressources et étaient mal gérés et équipés[17]. Par ailleurs, l'UNICEF a noté que l'adolescence de nombreuses jeunes femmes avait été sacrifiée à l'exécution des tâches ménagères ou aux pressions en faveur d'un mariage précoce, les femmes se mariant pour la première fois à l'âge de 18 ans en moyenne[16].

---

[13] Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *The Humanitarian Monitor: Occupied Palestinian Territory*, n° 13 (mai 2007), p.7.

[14] Autorité nationale palestinienne, Bureau central de statistique, *Violence Against Women in Palestinian Society (Domestic Violence Survey 2005/2006)*.

[15] Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies, *OCHA Special Focus: Israeli-Palestinian Fatalities since 2000 – Key Trends* (août 2007), p. 5.

[16] Contribution au rapport émanant de l'UNICEF (2007).

[17] *Action humanitaire de l'UNICEF, Rapport 2007* (29 janvier 2007), résumé.

20. L'insécurité alimentaire touche tout particulièrement les femmes et les enfants. Selon une étude réalisée par l'UNRWA en septembre 2006, 57,5 % des enfants de 6 à 36 mois et 44,9 % des femmes enceintes dans la bande de Gaza étaient atteints d'anémie[18]. En outre, 22 % des enfants de moins de 5 ans présentaient une carence en vitamine A, 20 % des signes de carence en iode (32 % en Cisjordanie et 3 % dans la bande de Gaza), et 4,1 % une carence avérée en vitamine D (rachitisme) dans la bande de Gaza. La prévalence croissante de maladies non transmissibles telles que le diabète sucré, les pathologies cardiovasculaires et le cancer représente une évolution épidémiologique qui sollicite encore plus des moyens humains et financiers déjà limités (A/62/75-E/2007/13, par. 51). La soixantième Assemblée mondiale de la santé s'est déclarée préoccupée par la crise sanitaire et l'aggravation de l'insécurité alimentaire et elle a exigé qu'Israël améliore les conditions de vie et la situation médicale des détenus palestiniens, en particulier les femmes et les enfants[19].

21. L'espérance de vie des femmes est restée supérieure à celle des hommes. Selon le Bureau central de statistique palestinien, les hommes pouvaient espérer vivre jusqu'à 71,7 ans en 2006, contre 73,2 ans pour les femmes, la ventilation de ces chiffres étant la suivante : 71,9 ans et 73,6 ans en Cisjordanie; 71,4 ans et 72,5 ans dans la bande de Gaza[20].

III. Aide apportée aux Palestiniennes

22. La présente partie fait le point sur l'aide apportée aux Palestiniennes par les organismes des Nations Unies dans neuf grands domaines : l'éducation et la formation; les technologies de l'information et des communications; la santé; l'emploi et la création d'entreprises; les droits des femmes; la violence contre les femmes; l'assistance humanitaire; la mobilisation et l'information; et l'institutionnalisation de l'égalité des sexes.

A. Éducation et formation

23. Plusieurs entités des Nations Unies ont mis l'accent sur des initiatives visant à améliorer l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à la formation. Pendant l'année scolaire 2006/07, l'UNRWA a accueilli quelque 500 000 élèves, dont la moitié de filles, dans ses établissements d'enseignement élémentaire, préparatoire et secondaire. Par ailleurs, 75 % des bénéficiaires de ses programmes de microbourses étaient des filles.

24. Des efforts ont été déployés pour améliorer l'accès à l'éducation, grâce notamment à la construction ou à la rénovation de bâtiments publics destinés à abriter des établissements scolaires, à la mise en place de programmes d'aide alimentaire dans les écoles et à la distribution de fournitures scolaires. Dans le cadre de son projet de développement communautaire intégré (15 millions de dollars), la

---

[18] UNRWA, contribution au rapport (2006).

[19] Résolution WHA.60.2 de l'Assemblée mondiale de la santé intitulée « Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé ».

[20] Autorité nationale palestinienne, Bureau central de statistique, *Demographic and Socioeconomic Status of the Palestinian People at the end of 2006* (décembre 2006).

Banque mondiale a financé l'ouverture d'écoles de filles, la construction ou la réfection de bâtiments publics et la rénovation d'écoles maternelles. En partenariat avec le PAM, UNIFEM s'est lancé dans la phase pilote d'un projet d'aide alimentaire dans les établissements scolaires de Cisjordanie, visant à ce que plus de 13 000 élèves reçoivent, à la mi-journée, des en-cas roboratifs, préparés dans des centres employant plus 225 femmes défavorisées. L'UNICEF a distribué des cartables et des articles de papeterie à quelque 100 000 écoliers vivant dans des zones gravement touchées, dont la moitié de filles.

25. Pour améliorer la qualité de l'éducation, une formation a été organisée à l'intention de 75 directrices d'écoles de filles et de 150 enseignantes, ainsi que de 2 000 nouveaux enseignants et 120 nouveaux responsables d'établissement. En Cisjordanie, 190 bibliothécaires ont aussi reçu un soutien.

26. Une initiative d'émancipation des filles au moyen de programmes télévisés éducatifs a été lancée. L'Alliance globale pour la diversité culturelle de l'UNESCO et l'Agence espagnole de coopération internationale ont forgé un partenariat entre secteurs public et privé avec Sesame Workshop, l'organisation éducative à but non lucratif qui a créé *Sesame Stree*t, pour qu'elle produise les derniers épisodes de *Shara'a Simsim*, la version palestinienne de sa série télévisée connue dans le monde entier. Ainsi, en 2007 et 2008, la série mettra l'accent sur la promotion de l'éducation des filles et de l'égalité des sexes.

27. L'UNICEF a apporté son appui aux centres éducatifs pour que davantage de jeunes aient accès aux espaces de savoir et de loisirs, notamment en zone rurale. En 2007, environ 68 200 adolescents, dont 51 % de filles, ont ainsi pu participer à des activités éducatives et récréatives, et plusieurs autres milliers de jeunes ont pu profiter des salles d'informatique, bibliothèques, installations sportives et salles de musique mises à leur disposition. Ces centres éducatifs ont permis à des adolescentes, en particulier celles qui vivent en zone rurale, de participer pour la première fois à des compétitions sportives.

28. Des programmes de formation ont été proposés aux femmes dans toute une série de domaines, notamment le développement des capacités d'encadrement, les droits de l'homme et la gestion financière. En Cisjordanie, les Palestiniennes ont pu profiter du programme vivres contre travail et des activités de formation du PAM, axés sur l'acquisition de compétences, le transfert de savoir et l'amélioration de la capacité de production des femmes. La moitié des membres des comités villageois participant à la sélection des activités sont des femmes. Le Centre international de formation de l'OIT a poursuivi son projet intitulé « Dialogue social et civil pour la reconstruction et la réconciliation » et proposé ses cours à des Palestiniens, dont 38 % étaient des femmes employées dans des organisations gouvernementales, patronales ou salariales et dans des organisations nationales ou internationales. L'OIT a aussi organisé plusieurs ateliers de formation à l'intention des femmes syndiquées pour faciliter leur participation aux activités syndicales, et notamment leur élection à des postes de responsabilité.

29. Des activités ont également été menées pour améliorer les capacités des femmes en matière de gestion financière. UNIFEM a ainsi proposé des formations en gestion, notamment dans les domaines de la gestion financière, de la direction d'entreprise et de la comptabilité. Le PNUD a organisé des formations et des ateliers dans les domaines de la finance, de la gestion et du droit dans huit districts de Cisjordanie pour améliorer les capacités des maires nouvellement élus et des

femmes appartenant aux équipes municipales. UNIFEM a offert des formations en cours d'emploi aux femmes qui font du volontariat et aux membres des comités administratifs des centres Sabaya en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

30. Des occasions de formation ont aussi été offertes aux femmes rurales. Ainsi, UNIFEM a proposé des services d'orientation universitaire aux femmes et des cours de soutien pédagogique aux filles dans les zones rurales de Cisjordanie. Dix-huit centres communautaires créés par le PNUD sont utilisés comme des centres pour femmes, où celles qui vivent en milieu rural peuvent suivre des programmes de renforcement des capacités, obtenir des conseils juridiques et demander de l'aide pour trouver une activité rémunératrice. UNIFEM a également financé une initiative relative à la sécurité alimentaire et au renforcement des capacités dans la bande de Gaza, dont ont bénéficié 50 femmes vivant en zones rurales qui ont pu suivre une formation et obtenir des subventions pour lancer leurs projets de production à petite échelle.

B. Technologies de l'information et des communications

31. Des efforts ont été déployés pour que les femmes aient accès sur un pied d'égalité avec les hommes aux technologies de l'information et puissent en tirer pleinement parti. Le Département de l'éducation de l'UNRWA a continué de mettre l'accent sur l'accès des réfugiées palestiniennes aux technologies de l'information et des communications, de promouvoir l'égalité des sexes dans les politiques de recrutement et de rétention du personnel et de renforcer les capacités d'information. La Banque mondiale a financé la création de cinq télécentres communautaires polyvalents offrant aux femmes et aux filles un accès sûr aux services d'information et de communication, avec des heures d'ouverture pratiques, des tarifs préférentiels et des possibilités fréquentes d'éducation non formelle.

32. Dans le cadre du Programme Sabaya, UNIFEM a encouragé la tenue d'un débat électronique entre femmes rurales pour permettre à celles-ci de mieux maîtriser le formidable outil de communication et d'expression que représente Internet, et de s'en servir pour obtenir et utiliser les données et informations qui les intéressent. Les technologies de l'information permettent aux femmes de transcender les restrictions à la liberté de mouvement qui leur sont imposées par l'occupation militaire et les coutumes en vigueur dans la société.

33. L'UNESCO a indiqué que 28 femmes journalistes et autres professionnelles des médias venues d'Iraq, de Jordanie, du Liban, de la République arabe syrienne et du territoire administré par l'Autorité palestinienne ont participé à un atelier de formation sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les médias, organisé à leur intention en Jordanie en août 2007. Cet atelier a notamment été l'occasion d'analyser les outils médiatiques dont disposent les femmes à l'heure actuelle, la manière dont les médias répondent à leurs besoins et les questions d'égalité des sexes.

C. Santé

34. Pendant la période à l'examen, les entités des Nations Unies se sont employées à améliorer l'accès des femmes aux services d'hygiène de la procréation, d'aide psychologique, d'éducation sanitaire, de prévention des maladies et de vaccination,

ainsi qu'à l'eau salubre et aux installations sanitaires. Le FNUAP a mené toute une série d'activités visant à préserver l'intégrité du système de santé, notamment en facilitant l'offre de services d'hygiène de la procréation grâce à l'acquisition de produits et de matériel de médecine procréative destinés aux centres de santé primaire et aux maternités, en fournissant du carburant aux fins du transport des malades vers les centres de soins appropriés; en assurant le transfert des patientes en cas d'urgences obstétricales et celui des femmes souffrant de cancers génitaux; et en procédant à l'achat de générateurs pour huit centres de santé à Gaza après la destruction du réseau électrique. L'UNRWA a entrepris de formuler des programmes qui soient mieux adaptés aux besoins spécifiques des femmes en obtenant chaque fois que possible des données ventilées selon le sexe et en encourageant l'égalité des sexes dans les politiques de recrutement et de rétention du personnel.

35. Plusieurs entités des Nations Unies ont assuré des services de planification familiale et des soins anténatals. Ainsi, environ 90 000 femmes ont reçu des soins anténatals dans les cinq zones d'opération de l'UNRWA; plus de 20 000 femmes ont eu recours pour la première fois aux services de planification familiale, qui comptent plus de 110 000 usagères au total; environ 100 000 femmes enceintes ou allaitantes ont bénéficié du programme d'aide alimentaire de l'UNRWA; près de 95 000 femmes diabétiques ou souffrant d'hypertension ont reçu des soins dans les cliniques de l'UNRWA spécialisées dans les maladies non transmissibles; et 45 000 femmes ont obtenu une aide durant les procédures d'admission à l'hôpital. Le FNUAP a également axé ses efforts sur des projets ayant pour objectif de répondre aux besoins des jeunes, et notamment des jeunes femmes, dans le contexte de la crise.

36. Plusieurs entités ont aussi proposé des services de conseils psychosociaux aux femmes. Ainsi, en coopération avec le Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le FNUAP a inauguré un projet novateur d'aide psychosociale. Dans le cadre de son Programme communautaire de santé mentale à Gaza, l'UNRWA a offert un soutien psychosocial vital aux réfugiées palestiniennes vivant dans des situations de violence et de conflit armé prolongées. UNIFEM a proposé plusieurs formes de soutien psychosocial (conférences, séances collectives de conseils, consultations individuelles et campagnes d''information) dont plus d'un millier de femmes ont pu directement bénéficier. UNIFEM a également mis sur pied des équipes mobiles de soutien psychosocial, qui ont animé des séances collectives, des thérapies individuelles, des séances de psychothérapie à domicile, des sessions d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et des services de conseils en matière de santé, venant ainsi directement en aide à plus de 2 500 Palestiniennes.

37. Des programmes d'éducation et de formation sanitaire, notamment sur le VIH/sida, ont aussi été exécutés. UNIFEM a proposé aux conseillères d'orientation une formation de spécialisation sur la sexualité, la santé et la violence sexuelle, en mettant notamment l'accent sur l'éducation des filles, y compris à l'occasion de séances de sensibilisation au problème de la violence sexuelle. Des sessions d'éducation en matière d'hygiène sexuelle ont également été proposées aux étudiants et aux jeunes pour mieux les sensibiliser au VIH/sida et à la vulnérabilité des femmes. L'UNRWA a pour sa part appuyé des programmes d'éducation sanitaire consacrés à la prévention du tabagisme, du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles.

38. Les programmes de vaccination sont un autre volet important des efforts déployés par les entités des Nations Unies. L'UNRWA a continué d'assurer la pleine couverture vaccinale des femmes et des enfants contre les maladies évitables. L'UNICEF a aidé le Ministère de la santé à Gaza à établir les livrets de vaccination de quelque 140 000 bébés et femmes enceintes et à distribuer des trousses de soins de santé primaire d'urgence, notamment pour les urgences obstétricales et les premiers secours, et des trousses d'hygiène pour les bébés et les familles. L'UNICEF a également fourni des vaccins contre le tétanos pour 75 000 femmes en âge de procréer et mené des activités de promotion de l'allaitement et des pratiques saines d'alimentation des enfants.

39. Les femmes et les filles ont la responsabilité particulière de se procurer de l'eau pour les tâches ménagères et ne disposent pas, la plupart du temps, d'installations d'assainissement décentes. L'UNICEF a donc entrepris d'élargir l'accès à l'eau salubre et aux installations d'assainissement pour améliorer la situation des femmes et des filles, notamment en milieu scolaire. Le Fonds a assuré l'approvisionnement quotidien en eau potable de 343 établissements scolaires et de 32 établissements de santé à Gaza, et il s'est lancé dans la construction ou la rénovation des installations sanitaires de 52 établissements scolaires et de 8 cliniques. Outre la construction de puits et de réseaux d'approvisionnement en eau, l'UNICEF a procuré 450 réservoirs d'eau potable à des familles des zones rurales et 6 réservoirs d'eau mobiles à des municipalités de Gaza.

D. Emploi et création d'entreprises

40. Les entités des Nations Unies ont inauguré ou poursuivi des initiatives de formation pour aider ceux qui sont à la recherche d'un emploi, créé des possibilités d'emploi et soutenu des projets favorisant les activités rémunératrices et la création d'entreprises. Elles ont aussi lancé des initiatives communes, notamment des projets de recherche. L'OIT a soutenu le projet de placement des diplômés des programmes de formation professionnelle, qui avait pour but de multiplier les possibilités d'emploi et d'activité rémunératrice de 140 nouveaux diplômés d'établissements palestiniens de formation industrielle ou professionnelle et de centres de formation professionnelle du Ministère du travail. Les femmes représentaient 26 % des participants à ce projet à Gaza et 38 % en Cisjordanie. Au total, 55 % des bénéficiaires ont trouvé un emploi permanent.

41. Le territoire palestinien occupé est l'un des bénéficiaires du programme régional pour l'égalité des sexes et les droits des travailleurs dans les économies informelles des États arabes (2006-2008), dirigé par l'OIT. Cette initiative conjointe du Bureau régional de l'OIT pour les États arabes, du Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes, du Centre de recherches pour le développement international et du Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies, d'une durée de deux ans, comprend trois volets interdépendants : recherche, formation et activités de sensibilisation. Pendant la phase de recherche, deux documents d'information régionale sur les statistiques et la protection sociale et cinq études de pays (Égypte, Liban, Tunisie, Yémen et territoire palestinien occupé) ont été publiés et examinés à l'occasion d'un séminaire organisé à Tunis au mois d'avril 2007. Trois chercheurs palestiniens ont effectué une étude de cas ciblée sur l'élargissement de la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle dans le souci de l'égalité des sexes et des droits des

travailleurs. Le projet en est actuellement au stade de la formation, qui doit culminer avec la tenue d'une formation régionale sur la protection sociale et les statistiques dans l'économie informelle. Lors du troisième volet, celui de la sensibilisation, l'accent sera mis sur des séances d'information et des tables rondes organisées spécifiquement à l'intention des décideurs et centres d'études.

42. L'OIT a versé 1 million de dollars pour créer le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, qui sert de cadre institutionnel en vue de la mobilisation des ressources et du développement économique et social dans trois grands domaines : les infrastructures collectives, l'entreprise et les ressources humaines. En août 2007, le Bureau régional de l'OIT pour les États arabes a dépêché une mission pluridisciplinaire dans le territoire palestinien occupé afin de formuler des stratégies de coopération technique pour réduire la pauvreté et faire en sorte que les Palestiniens aient accès à des emplois décents et productifs, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes et les femmes.

43. Des initiatives ont été lancées, notamment de manière conjointe, pour renforcer les capacités des principales parties prenantes d'encourager l'esprit d'entreprise parmi les femmes. Le programme Empretec de la CNUCED et de l'OIT a pour objectif de faciliter la création des petites et moyennes entreprises, en renforçant les capacités institutionnelles de mise en place d'un secteur privé dynamique et d'entreprises compétitives au niveau international. Sur les 123 participants qui ont suivi ce programme, 16 % étaient des femmes, représentant les industries et les services de pointe cisjordaniens. Une table ronde à laquelle ont participé les présidents et hauts responsables de la Fédération des chambres palestiniennes du commerce et de l'industrie et des 14 chambres qui en sont membres en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a été parrainée par l'OIT dans l'objectif de renforcer le rôle des organisations d'employeurs dans la création d'emploi, en particulier au moyen de la promotion des petites et moyennes entreprises, en mettant l'accent sur l'aide à apporter aux femmes qui souhaitent créer leur propre entreprise et sur leur autonomisation.

44. Les femmes chefs de microentreprise sont parmi les plus pauvres de leurs communautés, et les crédits qui leur sont accordés constituent donc pour elles une source essentielle de capital qui leur permet de faire face aux besoins essentiels de leurs familles. Pendant la période à l'examen, l'UNRWA a octroyé plus de 38 000 prêts assortis de garanties mutuelles à des femmes dirigeant des microentreprises en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, en Jordanie et en République arabe syrienne, pour un montant total de plus de 25 millions de dollars. L'Office a également octroyé plus de 5 500 prêts à la consommation, pour un montant dépassant 3,2 millions de dollars, à des familles de travailleurs de la bande de Gaza ne pouvant obtenir de prêts bancaires. En juin 2006, il avait décaissé plus de 13 600 prêts dans le territoire palestinien occupé, en Jordanie et en République arabe syrienne, pour une valeur de 9,6 millions de dollars, les femmes constituant 20 % des bénéficiaires.

45. Dans l'espoir que les Palestiniennes jouent un rôle accru dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'industrie agricole au niveau national, la FAO a appuyé la poursuite du projet inauguré en 2006 pour assurer la sécurité alimentaire des ménages et la création de revenus grâce à la culture bio-intensive de jardins potagers et au travail à domicile des femmes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. À ce jour, 180 femmes ont participé à des formations intensives sur la conservation et le traitement des aliments, l'accent étant mis sur l'orientation du

marché. Cinquante femmes ont été sélectionnées pour participer au volet consacré à la culture potagère, qui prévoit des dispositifs de recyclage des eaux grises pour pallier les problèmes d'approvisionnement en eau.

46. Les entités des Nations Unies ont indiqué qu'elles s'efforçaient de créer des possibilités d'emploi pour les femmes, notamment au moyen de programmes et de projets à l'échelle de la collectivité. L'UNRWA a ainsi financé environ 1,8 million de journées de travail temporaire dans le cadre de son programme de recrutement direct et de ses projets de construction, qui ont permis à ceux qui en ont bénéficié de maintenir un niveau de revenu minimal et d'assurer la survie de leur famille. Dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, 17 % des bénéficiaires étaient des femmes chefs de famille. En 2006, l'UNESCO a présenté à la Banque islamique de développement un programme de 2,8 millions de dollars axé sur la création de possibilités d'emploi pour les jeunes, hommes et femmes, à travers la revitalisation des sites du patrimoine culturel des vieilles cités du territoire palestinien occupé. Grâce à divers programmes et projets mis en œuvre pendant la période à l'examen, UNIFEM est parvenu à créer des possibilités d'emploi pour plus de 300 femmes, qui pour la plupart vivent en zones rurales en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

47. La CNUCED a souligné à quel point il est important que les femmes participent au processus décisionnaire dans le domaine économique et indiqué qu'en 2007, une chef d'entreprise palestinienne avait été élue au Conseil d'administration chargé de superviser un projet de mise en place d'un Conseil palestinien des chargeurs, lancé au début de 2006, dans l'objectif de protéger les intérêts de la communauté maritime des exportateurs et importateurs. Les femmes représentent à l'heure actuelle 40 % des administrateurs du Conseil palestinien des chargeurs.

48. Au mois d'avril 2007, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a dirigé une évaluation conjointe des organismes des Nations Unies sur les besoins socioéconomiques dans la vallée du Jourdain, en particulier ceux des femmes, qui a permis d'identifier des domaines d'intervention prioritaire afin d'améliorer la participation des femmes au sein de leurs communautés, sur le plan économique. Un programme conjoint des Nations Unies, coordonné par le Bureau, devrait être lancé vers la fin 2007.

E. Droits des femmes

49. Plusieurs entités des Nations Unies ont lancé des initiatives visant à protéger et promouvoir les droits des femmes et des filles palestiniennes, notamment au moyen d'activités de plaidoyer, de formations et de séminaires, ainsi qu'en apportant un appui lié à l'obligation de présenter des rapports et à l'élaboration de plans d'action. Aux côtés de divers représentants de la société civile, le HCDH en Palestine a continué de formuler des stratégies de plaidoyer pour encourager l'intégration des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans la législation et les politiques palestiniennes, en mettant spécialement l'accent sur les droits des femmes. En 2007, le Bureau a mené auprès du Ministère de la justice et du Ministère de la condition la femme et de l'enfance des activités de plaidoyer sur la question de la réforme du secteur de la justice, en insistant sur la nécessité de faciliter l'accès des femmes à la justice et aux autres dispositifs de soutien social. Le HCDH en Palestine a participé à des séminaires et débats sur des questions ayant trait spécifiquement aux droits des femmes, où ont été soulignées l'importance des

travaux des mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies et la manière dont les ONG peuvent s'appuyer sur ces organes, en particulier les procédures spéciales, pour promouvoir les droits des femmes.

50. Pendant la période à l'examen, le renforcement des capacités en matière de droits des femmes a reçu un soutien considérable. Le HCDH en Palestine a animé plusieurs formations sur les droits des femmes. Huit sessions de formation ont été organisées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à l'intention des représentants de la société civile palestinienne, et notamment des organisations de défense des droits de l'homme et d'autres organisations non gouvernementales. Il a été tenu compte de la parité des sexes lors du processus de sélection des participants et les questions d'égalité des sexes ont été intégrées aux programmes, lors de leur conception, de la définition des objectifs poursuivis et des activités de suivi et d'évaluation. Un cours intensif de formation des formateurs a été proposé aux défenseurs et militants des droits de l'homme palestiniens appartenant aux organisations de défense des droits de l'homme. Des ateliers et cours de formation sur les droits des femmes et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont aussi été organisés à l'intention des représentants des organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme. En mai 2007, le HCDH en Palestine a animé deux cours réservés à des femmes de Cisjordanie et de Gaza dans l'objectif de faire connaître aux groupes de femmes les procédures spéciales des Nations Unies et les organes des Nations Unies créés en vertu d'instruments internationaux, ainsi que les procédures de soumission des communications. UNIFEM a aussi proposé des formations sur l'égalité des sexes et les droits des femmes à des jeunes des deux sexes du Comité de surveillance du Conseil législatif palestinien et du Comité des médias établis dans le cadre du projet intitulé « Observatoire des droits des jeunes ».

51. En étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UNESCO a activement participé à l'exécution du Plan d'action du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé pour 2005-2007. Les deux entités doivent collaborer dans le cadre des phases initiales de ce projet visant à promouvoir les droits de l'homme, la paix, la démocratie citoyenne, l'entente entre les cultures et l'éducation en matière de droits de l'homme. La première phase du projet, axée sur l'analyse de la situation actuelle quant à l'éducation en matière de droits de l'homme dans le système d'enseignement palestinien, s'est achevée fin 2006.

52. Dans le cadre de sa campagne de renforcement des capacités et de sensibilisation aux droits des femmes et à la violence contre les femmes dans la bande de Gaza, UNIFEM a offert des conseils juridiques et des services d'alphabétisation à plus de 1 500 femmes dans des zones marginalisées de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Chargé de mener à bien le projet « Observatoire des droits des jeunes » du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, UNIFEM a adopté une approche tenant compte des différences entre les sexes dans ses activités de surveillance du respect des droits des jeunes et ses activités de plaidoyer par l'intermédiaire des médias locaux.

53. Le HCDH en Palestine coopère étroitement avec les organisations de femmes palestiniennes afin de coordonner l'établissement d'un rapport parallèle au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, et a participé à divers séminaires et débats sur des questions ayant trait de manière spécifique aux droits des femmes, en

mettant en lumière les travaux des mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies et la manière dont les ONG peuvent s'appuyer sur eux pour promouvoir les droits des femme.

F. Violence contre les femmes

54. Divers organismes des Nations Unies, en collaboration avec certaines organisations non gouvernementales palestiniennes, se sont attelés à la question de la violence dont les femmes sont victimes. À titre d'exemple, le bureau du HCDH en Palestine, le FNUAP, l'OMS et Al-Muntada (organisation non gouvernementale palestinienne contre la violence familiale) ont organisé une série d'activités dans l'ensemble du territoire palestinien occupé pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il s'agissait notamment de mener dans tout le pays une campagne médiatique du 25 novembre au 10 décembre 2006, et d'organiser, avec l'aide d'Al-Muntada, 10 ateliers dans divers endroits du territoire palestinien occupé. Chaque atelier a porté sur les effets qu'a l'actuelle situation politique, sociale et économique à laquelle est confrontée la société palestinienne sur la violence sexiste et la santé psychologique et sociale des femmes. Un plan de plaidoyer conçu à l'intention des organismes de la société civile a ultérieurement été élaboré pour veiller à ce qu'il soit donné suite aux recommandations. Le bureau du HCDH en Palestine a continué de suivre l'évolution de la situation en matière de violence familiale contre les femmes, en participant notamment à la campagne initiale de plaidoyer lancée par les organisations de la société civile pour régler cette question. La campagne de plaidoyer a débouché sur l'élaboration d'un plan d'action officiellement lancé par le Ministère des affaires féminines en novembre 2006.

55. L'UNESCO a élaboré et publié une fiche d'information sur la violence contre les femmes dans le territoire palestinien occupé, qui a été distribuée en décembre 2006 durant la Campagne nationale pour l'élimination de la violence contre les femmes.

G. Assistance humanitaire

56. Les organismes des Nations Unies ont continué de fournir une assistance humanitaire aux femmes palestiniennes vivant dans des camps de réfugiés et des villages démunis. Les activités menées ont notamment consisté à fournir une aide alimentaire et monétaire, à créer un environnement propice à l'apprentissage et à la formation et à organiser des activités périscolaires.

57. L'UNRWA a fourni une assistance spéciale à plus d'un million de réfugiés dans le territoire palestinien occupé, dont 45 % étaient des femmes chefs de famille. Dans le cadre de l'assistance fournie aux réfugiés particulièrement nécessiteux, l'Office a fourni aux familles les plus pauvres un filet de sécurité d'une importance critique sous forme d'une aide alimentaire, d'une aide financière sélective en espèces et d'un accès préférentiel à ses centres de formation professionnelle, où les élèves peuvent acquérir des qualifications professionnelles qui les aideront à sortir leur famille de la pauvreté.

58. L'UNESCO a continué de prendre part au projet intitulé « Communautés isolées et laissées pour compte dans le territoire palestinien occupé » financé par le

Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. Ce projet vise à répondre aux besoins les plus urgents du peuple palestinien vivant dans 14 villages défavorisés et deux camps de réfugiés, notamment en améliorant leur cadre d'apprentissage, en organisant des activités périscolaires, en promouvant le patrimoine culturel oral et immatériel, en particulier par le biais de projets culturels susceptibles de créer des emplois, et en produisant des programmes de radio, des émissions débats et des documentaires instructifs.

H. Mobilisation et information

59. Plusieurs organismes des Nations Unies ont mené à bien des activités de mobilisation, notamment à l'occasion de réunions et des conférences, en créant des bases de données et en conduisant des recherches. Ces organismes ont par ailleurs recueilli, analysé et diffusé des informations sur la situation des femmes palestiniennes.

60. La Division des droits des Palestiniens du Département des affaires politiques a organisé des séminaires et des conférences qui ont appelé l'attention sur la situation des femmes palestiniennes. À titre d'exemple, l'un des thèmes subsidiaires du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu à Doha en février 2007, était le sort des couches les plus vulnérables de la société palestinienne, notamment des femmes. La Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne, organisée à Bruxelles en août 2007, a consacré l'un de ses ateliers au thème de l'autonomisation des femmes et du rôle des organisations féminines dans la promotion de la paix israélo-palestinienne. La Division des droits des Palestiniens a également organisé une réunion consultative annuelle avec des organisations de la société civile, dont des organisations féminines. On compte actuellement 80 organisations féminines accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. En outre, le Département de l'information, en coopération avec le Gouvernement japonais et l'Université des Nations Unies, a organisé à Tokyo en juin 2007 un séminaire international à l'intention des journalistes, sur le thème « Réengager les Israéliens et les Palestiniens dans la recherche d'un règlement politique global et durable ».

61. Plusieurs protagonistes ont contribué à l'organisation d'activités pour marquer la Journée internationale de la femme en 2007. Ainsi, une commémoration de cette Journée a été organisée à Gaza par le PAM, le CHF International (autrefois connu sous le nom de Cooperative Housing Foundation), le Ministère de l'agriculture (en coordination avec le FNUAP), le Centre palestinien pour les droits de l'homme et le Programme communautaire de santé mentale à Gaza. On s'est surtout attaché à sensibiliser davantage le public au thème « Mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de violences à l'encontre des femmes ». En Cisjordanie, le bureau du PAM dans le territoire palestinien occupé, en partenariat avec CHF International et les comités locaux, a marqué la Journée internationale de la femme en inaugurant notamment deux expositions d'articles produits par des femmes bénéficiaires de son Programme vivres contre formation.

62. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies ont facilité les recherches et la documentation sur la situation des femmes palestiniennes, notamment grâce à des bases de données. Par l'intermédiaire de son Centre de recherche et de documentation sur les Palestiniennes, l'UNESCO a commandé, regroupé, analysé et

diffusé des études sur l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes. Le Centre a élaboré des bases de données en ligne, produit des publications, organisé des cours de formation et des séminaires ciblés à l'intention des ministères, des organisations non gouvernementales, des étudiants et des chercheurs. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a réuni des informations et des documents sur les nouveaux problèmes sexospécifiques par l'intermédiaire de réseaux opérationnels et en collaboration avec d'autres agents humanitaires et de développement pour appuyer son action de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes dans le territoire palestinien occupé. La Division des droits des Palestiniens a continué d'actualiser et d'élargir la collection de documents sur les femmes palestiniennes dans le système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), système d'information des Nations Unies basé sur l'Internet sur la question de Palestine. En outre, le Centre de recherche et de documentation sur les Palestiniennes de l'UNESCO a publié une étude documentaire intitulée « Rôles dévolus aux femmes palestiniennes dans les années 30 et 40 : la participation politique des femmes palestiniennes »; les deux éditions ont été lancées le 12 octobre 2006.

63. Pour sensibiliser le public à la question des femmes palestiniennes dans les zones rurales, UNIFEM a continué de contribuer à la constitution d'une base de données qui permet aux centres de femmes Sabaya de recueillir et de mettre à jour les informations sur les ressources et services accessibles aux femmes au sein des communautés rurales. En 2007, UNIFEM a analysé les données tirées des 18 zones d'application de son programme Sabaya et a élaboré des indicateurs pertinents sur les femmes rurales. Ces indicateurs ont contribué de façon critique à faire mieux connaître les besoins des femmes rurales aux décideurs et aux prestataires de services.

64. Il a également été fait appel au cinéma pour appeler l'attention sur la situation des femmes dans la région. UNIFEM a financé la réalisation d'un court-métrage intitulé *Maria's Grotto*, tourné en Cisjordanie par la cinéaste palestinienne Buthina Khouri, afin de sensibiliser l'opinion publique au femmicide dans le territoire palestinien occupé. UNIFEM a aussi financé la projection du film *Divorce-the Iranian Way* (Divorce à l'iranienne) dans les centres Sabaya de 18 communautés rurales auquel plus de 660 femmes ont assisté pour ensuite prendre part à un débat sur leurs droits.

65. Le Département de l'information a indiqué qu'il diffusait un programme d'information spécial sur « La question de Palestine », destiné à sensibiliser l'opinion publique. Le Service anglais de la radio des Nations Unies a enregistré 10 reportages et 5 émissions sur la situation dans le territoire palestinien occupé, notamment sur la situation des Palestiniennes. Le Service arabe a couvert la situation des Palestiniennes et l'aide fournie à celle-ci grâce à des émissions d'information sur l'actualité, à des documentaires et à son programme hebdomadaire sur les femmes. Par le biais d'une page spéciale intitulée « News Focus: Middle East » (Nouvelles du Moyen-Orient), le Département permet d'accéder aisément à divers documents et matériels d'information sur la situation des Palestiniennes et l'assistance dont elles bénéficient, dont deux articles disponibles uniquement sur le Web : « A Difficult Future for the Gaza Strip » (Jonas Hagen, 25 janvier 2007) et « Gaza border closures accompanied by fears of humanitarian crisis » (Sana Aftab Khan, 2 août 2007).

66. Le Département de l'information a appelé l'attention sur la situation des Palestiniennes au moyen de ses publications, conférences de presse, séances d'information et séminaires. Outre la *Chronique des Nations Unies* (n° 1, 2007), le tableau chronologique mensuel passant en revue les événements ayant trait à la question de Palestine et le bulletin d'information bimensuel *NGO Action News*, le Département de l'information a indiqué que le Service de l'information des Nations Unies à Genève avait organisé trois conférences de presse et des séances d'information bihebdomadaires sur les questions concernant les femmes palestiniennes, la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et la visite du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé en novembre 2006.

I. Institutionnalisation de l'égalité des sexes

67. Plusieurs organismes des Nations Unies ont pris des initiatives visant à généraliser une perspective antisexiste dans les politiques et programmes, notamment au niveau national. L'initiative du PNUD visant à renforcer les compétences spécialisées dont il dispose en matière d'égalité des sexes a pour objet d'institutionnaliser l'intégration d'une perspective antisexiste dans les programmes et les activités opérationnelles de son Programme d'assistance au peuple palestinien. Le PNUD a aussi encouragé la prise en compte de l'égalité des sexes dès l'élaboration de la stratégie de développement rural participatif et du projet de planification. La FAO a appuyé un projet consacré à l'intégration d'une perspective antisexiste dans la mise en valeur et la gestion des ressources humaines dans la région méditerranéenne, coordonné par l'Institut méditerranéen d'agronomie de Paris et financé par la Commission européenne. Ce projet a été conçu pour établir une base de connaissances partagées aux niveaux national et régional sur les questions, politiques et activités relatives à l'égalité des sexes; enrichir le dialogue entre les pays de la région méditerranéenne; et faciliter l'adoption de politiques nationales antisexistes et d'autres instruments connexes. La FAO, le FIDA et la Gender and Water Alliance sont membres du Comité consultatif pour l'égalité des sexes de ce projet, et participent aux consultations y relatives.

68. D'autres entités ont adopté des politiques et fait appel à des experts pour mieux intégrer une perspective antisexiste. L'UNRWA a adopté une politique d'égalité des sexes pour généraliser la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans ses opérations et dans sa prestation de services. L'assistance de l'Office aux Palestiniennes réfugiées est axée sur la satisfaction de leurs besoins en termes de développement humain dans les domaines de l'éducation et de la formation technique, des soins de santé féminine de base et du microfinancement.

69. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a demandé le déploiement d'un conseiller en matière d'égalité des sexes pour aider l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé à préparer l'analyse des principales questions et préoccupations en matière d'inégalité des sexes sur le terrain. Le Conseiller pour l'égalité des sexes devrait par ailleurs recenser les lacunes dans le programme d'activités, évaluer la qualité et l'efficacité des programmes d'égalité des sexes appliqués dans les différents secteurs de l'intervention humanitaire et identifier des stratégies pour remédier à toutes les lacunes.

70. Au cours de la période 2006-2007, le Centre de la femme de la CESAO a offert au Ministère palestinien des affaires féminines sa coopération technique et des services consultatifs en matière d'intégration d'une perspective antisexiste et de planification stratégique.

IV. Conclusions et recommandations

71. **Au cours de la période à l'examen, la crise dans le territoire palestinien occupé s'est aggravée, et le conflit et la violence entre Palestiniens ont continué d'avoir des effets préjudiciables sur l'ensemble du peuple palestinien. L'embargo financier international, le gel des recettes palestiniennes par Israël et la suspension de l'appui budgétaire direct de la part des donateurs ont encore aggravé la situation**.

72. **La situation des femmes palestiniennes a directement souffert de la recrudescence de la pauvreté et du chômage, et de la régression du niveau de vie et de la sécurité alimentaire. La liberté de mouvement des femmes et des filles est entravée par les bouclages, les points de contrôle et les barrages routiers, ainsi que par le système de permis, qui a limité leur accès aux services de soins de santé, au marché du travail et aux établissements scolaires. Près de 30 % des femmes enceintes en Cisjordanie ont du mal à accéder à des soins anténatals et à des services de maternité sans risques. Les services de santé primaire et secondaire se sont détériorés et la constante régression du système éducatif s'est accompagnée de taux d'abandon scolaire très élevés, d'un écart considérable entre le nombre de filles ayant terminé leurs études primaires et le nombre de celles qui s'inscrivent dans le cycle secondaire, et de très faibles taux d'obtention de diplômes. La violence dirigée contre les femmes, en particulier au sein de la famille, demeure un problème largement répandu**.

73. **Dans sa résolution 61/143, l'Assemblée générale a souligné que la violence à l'encontre des femmes est à la fois une violation des droits de l'homme et un obstacle au développement, et a appelé à redoubler d'efforts pour l'éliminer. Dans les conclusions concertées qu'elle a adoptées à sa cinquante et unième session, la Commission de la condition de la femme a demandé qu'il soit mis fin à la discrimination et à la violence à l'encontre des filles. Des efforts accrus sont nécessaires afin d'éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles palestiniennes et de protéger et promouvoir leurs droits fondamentaux, notamment en ayant systématiquement et effectivement recours à la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**.

74. **L'amélioration de la situation des Palestiniennes et le renforcement de l'impact de l'assistance en leur faveur passe par la réalisation d'une paix sûre et durable. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour mettre un terme aux affrontements violents dans le territoire palestinien occupé et parvenir à un règlement pacifique du conflit. Les femmes devraient pleinement participer au règlement du conflit et aux initiatives de consolidation de la paix entreprises dans la région, conformément au Plan d'action de Beijing et à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité**.

75. **Les organismes des Nations Unies devraient continuer d'opérer dans le territoire palestinien occupé et dans les camps de réfugiés. Il faudrait renforcer l'assistance axée sur l'autonomisation des femmes, en particulier dans des**

domaines tels que l'éducation, la santé, la protection sociale, l'emploi et le développement économique. Il faudrait par ailleurs redoubler d'efforts pour accroître la pleine participation des femmes aux prises de décisions à tous les niveaux.

76. **Une perspective antisexiste devrait être pleinement intégrée aux programmes d'assistance internationale, notamment en analysant les questions relatives à l'égalité des sexes et en recueillant des données ventilées par sexe. Tous les rapports et études des Nations Unies sur la situation du peuple palestinien devraient intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes. Les gouvernements, les établissements universitaires, les organisations internationales et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, devraient être encouragés à collaborer aux études qualitatives et quantitatives orientées vers l'action relatives à la situation des femmes et des filles palestiniennes**.

77. **Les États Membres, les organismes du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes concernées devraient redoubler d'efforts pour fournir une assistance financière et technique aux Palestiniennes, évaluer systématiquement l'utilité de leur action et en rendre compte**.